

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-260-54

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 AFIN :

- D'autoriser les logements accessoires dans certaines zones du Vieux-Boucherville

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de Boucherville, à la suite de l'adoption, lors de sa séance ordinaire du 16 mars 2026, d'un projet de règlement portant le numéro 2026-290-54 et visant la modification du règlement de zonage 2018-290, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 27 avril 2026 à compter de 19 h 30, en la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'autoriser les logements accessoires dans certaines zones du Vieux-Boucherville;

QUE ce projet de règlement vise la majorité des zones à dominance habitation (H) du Vieux-Boucherville, soit :

- | | | |
|--------|---------|---------|
| • H-2V | • H-8V | • H-24V |
| • H-4V | • H-10V | • H-25V |
| • H-5V | • H-11V | • H-26V |
| • H-6V | • H-18V | • H-29V |
| • H-7V | • H-23V | • H-32V |

QU'AU cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

QUE ce projet de règlement ne vise pas de disposition susceptible d'approbation référendaire puisqu'un règlement comprenant des dispositions qui visent à permettre, dans une zone où un usage résidentiel est permis, l'aménagement ou l'occupation de logements accessoires n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE ce projet de règlement et son résumé sont disponibles en consultant ce lien : boucherville.ca/avispublics ([Projet de règlement zonage 2026-290-54](#)) ou disponible pour consultation aux heures ordinaires de bureau à l'hôtel de ville de Boucherville situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 18^e jour de mars 2026

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière